

séance ordinaire du Conseil Communal du 25 juin 2018

Présidente : Marie-Dominique Grobéty

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2018
3. Démission de Madame Virginie Dorthe PLR
4. Élection du vident ensuite PLR
5. Préavis 06/2018 – Gestion 2017
6. Préavis 07/2018 – Comptes 2017
7. Préavis 05/2018 – Rémunération de la fonction de secrétaire du Conseil communal
8. Préavis 08/2018 – Chemin du Petit-Flon – Sécurisation de la liaison piétonne entre le quartier du Bugnon et le Collège du Rionzi
9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Yolanda Müller-Chabloz, Mont-Citoyen « Pour qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont »
10. Election de la Présidence
11. Election des deux Vice-présidences
12. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants
13. Communications de la Municipalité
14. Communications de la Présidente et du bureau
15. Passation de pouvoir et mots de la Présidence
16. Propositions individuelles et divers

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale ainsi que le public.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : *Mesdames Claudine Testaz-Rouiller, Eliane Parolini-Sutter, Messieurs Stephan Leoni, Bertrand Martinelli, Jean-Pierre Muller, (5)*

Sont présents : 60 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce une demande de modification de l'ordre du jour après le point 4 :

- Modifier le point 5 « élection d'un nouveau membre PLR pour le remplacement de Virginie Dorthe à la commission permanente consultative d'urbanisme »
- Décaler le numérotage des points suivants
- Ajout d'un point 17 > postulat PLR « utilisation des nouvelles technologies »

L'ordre du jour est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A une large majorité l'ordre du jour modifié est accepté.**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 14 mai 2018

La Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A une large majorité le PV du 14.05.2018 est accepté**

3. Démission de Madame Virginie Dorthe PLR

La Présidente annonce avec regrets la démission de Madame Virginie Dorthe et donne lecture de son courrier. Elle la remercie vivement pour son intense investissement au sein du Conseil Communal et des diverses commissions.

La discussion générale est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

4. Élection du vient ensuite PLR Monsieur Giuseppe Mantovani PLR

Suite à la démission de Madame Virginie Dorthe, la Présidente a reçu la candidature du « vient ensuite » sur la liste PLR, Monsieur Giuseppe Mantovani. Cette candidature respecte les conditions légales, en particulier le délai de l'article 66 LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques).

Le nouveau conseiller est invité devant la tribune et l'Assemblée priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

- **Le nouveau Conseiller est félicité et invité à prendre place de plein droit au sein de son groupe.**

5. Candidat PLR au remplacement de Madame Virginie Dorthe à la Commission d'Urbanisme

Election d'un ou une nouveau membre PLR pour la commission **consultative d'urbanisme**, (selon le PV du 18 avril 2016 sur la répartition des commissaires en fonction des groupes politiques). Selon le règlement, article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

Proposition PLR par Monsieur Olivier Descloux : **Madame Ariane Annen Devaud**

- **A l'unanimité Madame Annen Devaud est élue**

6. Préavis 06/2018 – Gestion 2017

Chacun a reçu avec la convocation le rapport de gestion 2017 et a pu consulter le rapport de la commission de gestion. La Présidente invite Monsieur Robert Irrausch à commenter le rapport de la CoGest directement après la lecture du titre du rapport de la Municipalité.

Rappel des dispositions réglementaires (article 94) qui stipulent que lorsque la parole n'est pas demandée, les réponses de la Municipalité sont considérées comme admises par le Conseil. Autre rappel : si la discussion s'engage sur une observation, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation sans pouvoir la modifier.

Monsieur Robert Irrausch fait lecture des commentaires de la CoGest., après chaque titre du rapport. Il fait un commentaire préalable :

« Madame la présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, La CoGest tient à relever le ton employé par la Municipalité dans la partie introductive de sa réponse à notre rapport. Les propos de la Municipalité s'apparentent pour nous à une remise à l'ordre et un jugement de valeur sur notre travail. Cette manière de collaborer n'est pas constructive et pourrait nous conduire sur le terrain du rapport de force et de l'invective, ce qui ne nous intéresse absolument pas. Notre travail d'autorité de surveillance se doit d'être fait de façon très approfondie et suivie et c'est ce que nous essayons nouvellement d'instaurer.

Les importants changements structurels et institutionnels que vit notre commune impliquent forcément de « réaccorder nos violons », mais une collaboration saine et une communication transparente ne peuvent que tendre vers une évolution favorable. Ainsi, chacun jouera son rôle et les citoyennes et citoyens auront la garantie que les autorités fonctionnent bien dans leurs rôles respectifs. Si nos questions restent nombreuses, c'est qu'elles n'ont pas encore trouvé de réponses ! Nous rappelons également à la Municipalité les dispositions réglementaires relatives à notre droit d'investigation, mentionné dans l'article 91 de notre Règlement du Conseil communal, ainsi que dans l'article 93e de la Loi sur les communes. »

La Présidente donne lecture du rapport, chapitre par chapitre.

Intervention : Monsieur Daniel Besson : Pages 2-3 > les 4 coins du mont. Force est de constater que malgré la rédaction professionnelle du journal "Aux 4 coins du Mont", les sociétés locales ne sont pas satisfaites de la collaboration avec le rédacteur en chef pour la publication de leurs articles. La CoGest réitère, pour la troisième fois, sa demande à la Municipalité de s'assurer une meilleure coordination et collaboration avec les sociétés locales. Dès lors, elle suggère d'étudier un changement d'organisation, peut-être plus proche de la vie locale

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : La Municipalité fait le constat de la persistance de rumeurs perpétuelles sans vrai fondement au sujet d'un mécontentement de la part des sociétés locales. Or, la Municipalité n'a pas d'éléments concrets confirmant cette tendance. Le rédacteur fait son travail de

coordination et de gardien de la qualité du journal. De plus, une analyse de satisfaction scientifique aurait un cout d'environ 20'000. Concernant les sociétés locales, une rencontre avec l'UPSL devrait intervenir.

Intervention : Monsieur Daniel Besson : Pages 2-3 > Actuellement, seul le secrétariat municipal assume le flux d'information du site internet. Sachant que la Municipalité compte développer davantage les informations diffusées sur le site internet, la CoGest pose malgré tout la question de la professionnalisation de la communication de la Commune.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : La Municipalité entend accorder toute l'importance qu'il se doit à sa communication. Mais elle le fait de manière pragmatique, en fonction des besoins et des ressources qui sont les nôtres, ce qui exclut l'engagement de professionnels de la communication avec la création d'un service qui serait totalement dédié à ces questions. Notre Commune ne dispose pas de la masse critique pour s'engager dans une telle démarche. Concernant le postulat du 14 mai ; une réponse d'ici l'automne sera donnée. Pour la transversalité : les dicastères se rencontrent pour le flux de l'information.

Intervention : Monsieur Olivier Descloux : > **Service informatique** remarque concernant les mots de passe qui devraient être changés régulièrement, signale la possibilité de créer des mots de passe individuels. Il évoque également l'opportunité de la mise aux normes standard HTTPS pour le site internet communal.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : le service concerné va voir les possibilités en ce qui concerne les deux points évoqués.

Question : Madame Viviane Prats Alvarez : introduction du salaire au mérite : aimerait savoir quels sont les critères appliqués.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : l'augmentation a lieu sur l'appréciation annuelle et en fonction du budget.

Intervention : Monsieur Philippe Hayward : Pages 13 > Au vu de la transversalité et de la coordination des tâches des chefs de service entre les différents dicastères, la CoGest attend un organigramme montrant les responsabilités, planifications et actions des chefs de service.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : Les réflexions concernant l'organisation des services techniques a débuté fin 2017, et se poursuivent en 2018. Nous prenons acte de la demande de la Commission et un organigramme figurera dans le prochain rapport.

Intervention : Monsieur Philippe Hayward : Pages 13-14 > Les urgences semblent être un problème persistant qui entraîne de nombreuses heures supplémentaires, à l'exemple de M. André Pittet, qui travaille quasiment à 50% pour cela. La CoGest souhaite savoir quelles sont les mesures prises pour pallier cette situation récurrente.

Réponse : Monsieur Michel Odier, Municipal : Certains travaux nécessitent une intervention en dehors des heures de travail normal. Fin octobre, chaque collaborateur de l'équipe Voirie a un maximum de 20 heures supplémentaires. Le solde d'heures au 31 décembre figurant dans le tableau de la page 14 du rapport résulte des heures faites durant le service hivernal et de déneigement en fin d'année. Il n'est dès lors pas possible d'anticiper ces travaux, dépendant de la météo. Ces heures sont rattrapées dès que le temps est plus clément.

Intervention : Madame Laurence Muller Achtari : Page 22 > L'année passée la question a déjà été posée et la réponse a été la même. Dans les futurs rapports, la CoGest souhaite être informée plus exhaustivement des travaux de la commission Société à 2000 watts.

Réponse : Monsieur Christian Menetrey, Municipal : les précisions figurent page 35-36-37

Intervention : Madame Laurence Muller Achtari : Page 24 > La CoGest réitère sa demande d'obtenir, dès réception, le rapport complet des mesures d'assainissement prévues, considérant les coûts importants à charge de la Commune et le processus de subventionnement fédéral échu en mars 2018.

Réponse : Monsieur Christian Menetrey, Municipal : Le délai du 31 mars 2018 est échu. L'étude est actuellement en voie de finalisation. Le rapport 2018 mentionnera les mesures qui auraient pu (pourraient) faire l'objet d'une subvention cantonale et fédérale.

Intervention : Monsieur Alfred Belet : Rectification concernant le syndicat d'améliorations foncières : le grand Syndicat sera dissout dès l'approbation finale des plans de quartiers.

Intervention : Madame Viviane Prats Alvarez : signale une différence de chiffres page 27 d'avec le Power Point présenté lors de la séance précédente.

Intervention : Madame Laurence Muller Ahtari : Page 36 > La Commune, au bénéfice du label "Cité de l'Énergie", depuis 2014, a mis en place une série de mesures. Livrées sans leur finalité, elles ne renseignent pas suffisamment sur leur pertinence et leur efficacité. Suite à la reprise de la même question que celle posée en 2017, il nous est expliqué que l'analyse des cent indicateurs a été externalisée auprès de Madame Christine Menétrey, Conseillère communale. La CoGest aimerait connaître les critères d'attribution de ce mandat.

Réponse : Madame Christine Menétrey : un travail de validation d'un cours avait été fait. Aucun travail de Master sera fait à ce sujet. A renoncé vu la complexité à comparer les communes. Son travail est à disposition en cas d'intérêt.

Intervention : Madame Isabel Taher Sellés : Page 40 > La CoGest constate que Monsieur Sébastien Varrin a assuré l'intérim lors du départ de Monsieur Gérard Hirt, pendant trois mois et demi, sans que le Conseil communal en soit informé. La CoGest demande qu'en cas de vacance de poste de chef de service, le Conseil communal en soit informé. Le conseil aurait aimé pouvoir connaître l'investissement de Monsieur Sébastien Varrin lors de cette transition afin de transmettre ses remerciements.

Intervention : Madame Isabel Taher Sellés : Page 45-46 > La CoGest demande qu'un nouveau point de situation soit fait dans le Rapport de gestion 2018. Elle souhaite connaître le nombre de véhicules en faute et leur excès de vitesse, plutôt qu'une information sur une vitesse moyenne. La CoGest demande également que les résultats de cette analyse soient partagés avec les Montain-e-s qui pourraient être intéressés, dans une démarche citoyenne. La CoGest demande également que le Municipal informe le Conseil communal sur les critères qui ont prévalu aux mesures sécuritaires prises : pose de gendarmes couchés, piquets, etc. Malheureusement la Municipalité ne pense pas que ce type d'information soit pertinent à communiquer.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand Municipal : il est difficile de manier ces chiffres. Les radars « smiley » donnent des indications. Il ne s'agit pas de se concentrer sur les cas exceptionnels. Par ailleurs il n'est pas possible de mettre des ralentisseurs partout. L'attention se porte surtout aux abords des écoles. A la rentrée scolaire, des signalisations « danger » seront mis en place. La Municipalité analyse les données et prend les mesures adéquates, elle est par ailleurs d'avis qu'il n'y a aucun intérêt à partager ces informations à la population. Nous rappelons également que les mesures sécuritaires prises sont en général détaillées dans les préavis présentés au Conseil communal.

Intervention : Madame Isabel Taher Sellés : Page 48 > La CoGest demande qu'un rapport d'activité lui soit fourni, détaillant les interventions réalisées sur le territoire de la Commune. La Municipalité a répondu ne pas pouvoir répondre à cette demande car c'est la Gendarmerie qui détient ces informations. Vu les montants versés à la Gendarmerie, la CoGest pense que l'on est en droit de demander des chiffres concernant les prestations effectuées sur le territoire communal.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : nous ne sommes plus sous contrat de prestations avec la gendarmerie depuis plusieurs années. Nous payons comme toutes les communes qui n'ont pas de police propre. Avant il y avait un rapport précis dans le cadre du contrat de prestations. Une rencontre mensuelle a lieu avec le chef de poste de gendarmerie pour faire le point sur les événements survenus sur la commune. Des patrouilles se font mais sont discrètes pour être efficaces.

Intervention : Monsieur Olivier Maggioni : avant il y avait un rapport dans le cadre d'un contrat de prestations alors qu'aujourd'hui nous payons des impôts ? Aimerait que le Conseil aie quand même une synthèse des interventions.

Intervention : Monsieur Christophe Blanc : évoque la possibilité d'avoir un peu plus de substance dans le rapport de gestion expliquant ce qui s'est passé. L'impression est que nous payons mais n'avons pas plus d'informations.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : le message a passé. Un résumé des informations sera fait pour autant qu'elles ne soient pas confidentielles pour avoir la température de la « sécurité » au Mont.

Intervention : Madame Isabel Taher Sellés : Page 48 > nous devons pouvoir demander des informations à la Gendarmerie La CoGest a pris bonne note de l'existence du bulletin Info-délits. La CoGest demande qu'une situation annuelle soit présentée dans chacun des futurs rapports de gestion, étayée par une analyse des éléments principaux survenus pendant l'année.

Intervention : Madame Ariane Annen Devaud : Page 48 > augmentation du poste « affaires sociales » : il est mentionné 5 apprentis.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : il s'agit de la Gestion de l'ARASPE : cela ne concerne pas la commune nous avons toujours 2 apprentis.

Intervention : Madame Isabel Taher Sellés : Page 50 > Comme en 2016, la CoGest constate que le contenu du Rapport de gestion ne fait que reprendre parties des contenus des rapports des diverses associations en charge de la gestion intercommunale des Affaires sociales, sans aucune contextualisation ni analyse en ce qui concerne la situation spécifique du Mont-sur-Lausanne. Pour les futurs Rapports de gestion, la CoGest demande d'extraire, d'analyser et de commenter les éléments qui concernent spécifiquement la Commune du Mont-sur-Lausanne (nombre de bénéficiaires, coûts, prestations fournies, critères de contrôle qualité des soins dispensés) en regard et en comparaison avec les autres communes faisant partie des Associations concernées, voire en comparaison avec la situation cantonale.

Le rapport est rédigé avant le rapport de l'Apromad, la CoGest n'a pas à aller chercher les informations nécessaires qui doivent être incluses.

Réponse de la Municipalité : prend note

Intervention : Jean-Charles Fresquet : Page 57 et 63 > Le processus qui conduit à l'attribution de travaux à une entreprise n'a jamais fait l'objet d'une explication au Conseil communal. La CoGest souhaite avoir une liste nominative des entreprises mandatées par la Commune dans le cadre des chantiers publics. Il a été répondu que la méthode d'adjudication a été exposée. Elle dépend des seuils du marché du mandat (fourniture, constructions, etc.). Par ailleurs, il n'est pas d'usage de publier la liste des entreprises avec lesquelles la Commune travaille, que ce soit dans le rapport de gestion ou dans les préavis présentés au Conseil communal.

Si effectivement ce n'est pas l'usage, l'usage peut changer. Si toutefois la Municipalité estime que cette information n'a pas à être transmise au Conseil Communal, la CoGest au moins pourrait être informée.

Réponse : Monsieur André Guex, Municipal : conformément aux règles régissant les marchés publics : il n'est pas d'usage que d'éventuels autres soumissionnaires soient informés des offres des autres. Se renseigne pour voir si c'est faisable. Si publié dans le rapport, cela devient public.

Intervention : Jean-Charles Fresquet : Page 63 > La CoGest souhaite une information annuelle chiffrant les coûts occasionnés par le vandalisme. Il a été répondu que les chiffres se trouvent dans les comptes, mais il est souhaité que certains éléments chiffrés soient évoqués dans ce chapitre du rapport.

Réponse : Monsieur André Guex, Municipal : le tableau existe et sera intégré au rapport de la CoGest.

Intervention : Monsieur Olivier Descloux : Page 70 > a apprécié le tableau concernant la déchetterie mobile. Aimerais avoir d'autres données telles que la quantité de déchets concernés.

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz : l'objectif de la déchetterie mobile : rendre service aux personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie. Ne concerne pas les personnes qui ont de grandes quantités de déchets. Le Coût est d'environ 16'200.-

Intervention : Monsieur Richard Nicole : Page 74 > Bien que les procès-verbaux des séances du Conseil d'établissement scolaire soient publiés en ligne, le rapport de la Municipalité n'en tire aucune conclusion ni analyse et ne nous renseigne en rien sur la vie scolaire dans notre Commune. La CoGest demande qu'un rapport d'activités sur la vie scolaire soit désormais établi à l'attention du Conseil communal, faisant état des constats et évolutions de tous les paramètres de la vie scolaire : classement du collège dans la moyenne cantonale des branches académiques, absentéisme, santé des élèves, discipline, incivilités, cas particuliers, litiges, exclusions, doléances ou souhaits éventuels, relations direction des collèges et autorités scolaires, etc., et qu'une analyse en soit faite d'année en année.

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : Est d'accord sur le fait de mieux mettre en valeur les bons résultats de l'école, ainsi que la qualité des infrastructures scolaires. Par contre les éléments plus sensibles ne peuvent pas toutes être remontées.

Remarque : Monsieur Richard Nicole : il ne s'agit pas de donner des noms mais de donner des tendances.

Intervention : Madame Catherine Roulet : remercie pour les informations données, il manque néanmoins une information. Aimerais savoir combien d'enfants en situation de handicap sont scolarisés dans les classes du Mont.

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : les relations entre la commune, les institutions spécialisées et les écoles sont très bonnes et soutenues. De 5 à 7 enfants sont scolarisés de façon sporadiques dans diverses institutions spécialisées.

Remarque : Madame Catherine Roulet : Signale que le règlement d'application de la loi sur l'enseignement spécialisé est en consultation

Intervention Monsieur Christophe Blanc : Remercie la Municipalité et l'Administration communale de la qualité du rapport avec les graphiques et images.

Conclusion : M. Robert Irrausch : remerciement et conclusion : recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée.

Le Préavis 06/2018 est mis au vote tel quel :

Accepté : 60

Refusé : 0

Absentions : 0

➤ **A l'unanimité le préavis 06/2018 est accepté**

7. Préavis 07/2018 – Comptes 2017

Chacun a reçu avec la convocation les comptes communaux sur l'exercice 2017 et a pu consulter le rapport de la commission des finances. La présidente va donner lecture des comptes chapitre par chapitre. La CoFin donnera ses commentaires au fur et mesure de la lecture.

Rappel des dispositions réglementaires (article 94) qui stipulent que lorsque la parole n'est pas demandée, les réponses de la Municipalité sont considérées comme admises par le Conseil. Autre rappel : si la discussion s'engage sur une observation, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation sans pouvoir la modifier.

La Présidente invite Madame Nadège Longchamp à commenter les comptes en fonction des éléments du rapport de la CoFin.

Il est décidé que la Présidente de la CoFin lira les commentaires au fil de l'eau.

La Présidente donne lecture du rapport, chapitre par chapitre.

Question : Madame Ariane Annen Devaud : Indemnités – remboursement des frais de transports des apprentis selon Art. 58 sur la formation professionnelle : ces frais sont-ils compris dans ce compte.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : les frais de transport sont payés

Question : Madame Yolanda Müller Chabloz : souhaite savoir en quoi consiste le poste « Assurance Maladie » compte 130.30.50

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : cela concerne les subsidiés pour les assurances maladie

Question : Madame Yolanda Müller Chabloz : Page 28 concerne collège des Martines : souhaite savoir pourquoi il n'y a plus de revenu sur ce poste.

Réponse : Monsieur André Guex, Municipal : n'étant pas propriétaire des panneaux photovoltaïques, il s'agissait alors du versement d'un montant unique.

La discussion générale est ouverte :

Intervention : Monsieur Jean-Charles Fresquet : concerne les frais de sécurité des matchs joués au FC le Mont de 2014 à 2017. La société locale en charge de l'organisation ayant des soucis avec le versement des charges AVS, il espère que n'apparaîtra pas une compensation de ces frais avec les montants payés par la Commune dans le futur.

La parole n'est plus demandée.

Le Préavis 07/2018 est mis au vote tel quel :

Accepté : 60

Refusé : 0

Absentions : 0

➤ **A l'unanimité le préavis 07/2018 est accepté**

8. Préavis 05/2018 – Rémunération de la fonction de secrétaire du Conseil communal

La Présidente invite la Présidente et rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Madame Isabel Taher Sellés

La Présidente invite le rapporteur de la commission des finances, à donner lecture du rapport de la CoFin.

Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Cédric Mottier

À l'unanimité la CoFin propose au Conseil Communal d'amender le préavis 05/18, en supprimant purement et simplement le second paragraphe de la décision proposée par la Municipalité, soit de laisser à la libre appréciation au Bureau de décider d'octroyer une éventuelle prime. La proposition de décision pour le préavis 05/18 serait :

« Décide de fixer à CHF 15'000.- brut annuel l'indemnité forfaitaire de la fonction de secrétaire du Conseil communal, rétroactivement au 1er janvier 2018. L'indemnité sera versée en 12 mensualités. »

La Présidente invite Monsieur le Syndic à prendre la parole :

Intervention : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : prend note des conclusions de la commission ad'hoc de refuser le préavis de la municipalité, rappelle que Le Conseil a accepté le postulat du bureau, il a demandé et a accepté l'amendement le 9.04.2018 prévoyant une rémunération de CHF 15'000.- forfaitaire annuelle. La Municipalité présente donc un préavis allant dans le sens de la décision du Conseil du 9 avril dernier, ceci sur la forme. Sur le fond, la Municipalité trouve qu'il est illusoire et inefficace de chercher à évaluer précisément la charge de travail effectué par le Secrétaire du Conseil. Nous connaissons le cahier des charges pour cette fonction et la Municipalité n'a pas pour habitude de contester la valeur des décisions prises au sein du bureau. Dans le préavis il a été évalué de manière raisonnable un taux d'activité avoisinant les 16%. Un décompte « d'apothicaire » serait de toute façon proche de la solution proposée.

Se lancer dans le processus proposé par la commission pénaliserait le Conseil ainsi que le bureau et la Présidence, puisqu'il devrait être mené par lui-même, ce qui semble inutile aux yeux de la Municipalité. En conclusion, la proposition de la Municipalité a le mérite d'être simple. Par ailleurs aller dans le sens de la recommandation de la commission ad'hoc irait à l'encontre de la décision première du Conseil. Elle vous propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement de la CoFin

Intervention : Monsieur Antoine Chamot : propose d'accepter la conclusion de la commission des finances d'un côté en raison du forfait qui permet une gradation et rejoint les conclusions de la municipalité dans le sens que des décomptes d'épicerie ne serviraient à rien. Signale qu'à l'avenir si les travaux sont fait correctement, les éventuels travaux de reprise ne devraient pas avoir lieu. Propose d'accepter les conclusions de la commission des finances.

Intervention : Madame Valérie Moreno : souhaite répondre à la Commission ad'hoc qui estime qu'il s'agit d'une décision rapide de la part du Bureau. Rappelle que la problématique n'est pas nouvelle et a été

régulièrement évoquée par le passé et que malgré le gros travail abattu par le Président précédent, le secrétaire précédent faisait état d'une rémunération insuffisante par rapport au travail à effectuer. Rappelle également qu'une proposition prévoyant un paiement à l'heure, à l'instar d'autres collaborateurs de la Commune, avait été faite, précisément en regard du côté aléatoire du taux d'activité. Un accord est intervenu entre la Présidence et la Municipalité pour abandonner le principe de rémunération à l'heure au profit d'un forfait, négocié à CHF 15'000.- net. Le préavis prévoit CHF 15'000.- brut, ce qui peut être accepté, bien que cela ampute la somme de près de CHF 900.- sur l'année. Maintenant la commission conseille d'accepter ce compromis, mais les heures effectuées en 2017 ont été faites et devraient être rémunérées.

Intervention : Madame Nadège Longchamp : n'a pas de problèmes avec l'idée de payer le travail de 2017. En revanche, le Préavis ne doit pas prévoir de rémunération supplémentaire à chaque changement de secrétaire à l'avenir.

Intervention : Monsieur Jean-Charles Fresquet : souhaite avoir des éclaircissements sur les notions de brut et net. En principe une indemnité forfaitaire est nette (sans charges sociales), par ailleurs la fonction de secrétaire du Conseil n'est pas employé-e communal, c'est ce qui a été décidé lors des discussions sur le postulat. Il faut comprendre cela comme une indemnité globale forfaitaire sans charges sociales.

Réponse : Monsieur Olivier Maggioni : il est évident que le montant est soumis à charges sociales. Profite pour évoquer l'aspect LPP qui a été discuté, le montant n'étant pas suffisant pour une affiliation obligatoire. Il pourrait y avoir une affiliation volontaire. Cette fonction est une activité accessoire, il pourrait s'agir d'une activité complémentaire conformément aux nouvelles manières d'organiser ses activités professionnelles. Dans cet ordre d'idée, l'employé peut demander la coordination de ses revenus.

Intervention : Madame Valérie Moreno : en réponse à Monsieur Jean-Charles Fresquet : le poste permet au Conseil de fonctionner mais n'est pas un poste d'employé communal. La Municipalité dans ce préavis évoque une égalité de traitement entre les employés communaux et la fonction de Secrétaire. Cela n'est pas exact, dans le sens où les droits aux vacances, 13èmes et autres, ne sont pas évoqués.

La discussion sur l'amendement n'est plus demandée.

L'amendement du préavis tel que proposé par la commission des finances est mis au vote :

Accepté : 42

Refusé : 4

Absentions : 11

➤ **A la majorité l'amendement de la CoFin est accepté**

La discussion générale sur le Préavis 05/18 est ouverte :

Intervention : Monsieur Antoine Chamot : Aspect forfaitaire est intéressant pour aller de l'avant. En 2015 et 2016, une augmentation des forfaits a déjà eu lieu et évolue à nouveau. Ce pourrait être l'opportunité à ce que le Conseil également bénéficie du travail de la secrétaire. Notamment dans le cadre de la commission des recours en matière d'Impôts. Il encourage le conseil d'accepter le préavis tel qu'amendé.

Intervention : Monsieur Olivier Descloux : a fait partie de la commission ad'hoc. Remercie la Municipalité de ce préavis qui a le mérite d'être simple. A titre personnel, peut vivre avec le montant tel que mentionné. La population montaine sera sensible à ce genre de discussion et pour être crédibles il faut accorder autant d'importance aux petites choses qu'aux grandes. En tant que membre de la commission ad'hoc, a beaucoup de peine à pouvoir évaluer ce travail. Un travail de qualité est nécessaire, mais n'a aucun lien avec le principe du forfait. La commune adopte le principe du salaire au mérite et le forfait n'incite pas à aller dans ce sens. D'un autre côté, si les tâches augmentent, la personne n'est pas remerciée des tâches supplémentaires quelle effectue. Toutes ces considérations amènent à la conclusion que ce n'est pas le bon moyen de réévaluer la rémunération. Propose de se laisser du temps pour trouver une solution pérenne.

Intervention : Madame Christine Menétrey : le montant du salaire horaire en regard du temps de travail effectué n'est vraisemblablement pas très loin de celui du préavis. Quant à la qualité, le bureau est à même d'en juger. Il n'est pas nécessaire d'utiliser le salaire comme levier de la qualité du travail de la secrétaire du Conseil.

La parole n'est plus demandée.

Le Préavis 05/2018 tel qu'amendé est mis au vote :

Accepté : 33

Refusé : 17

Absentions : 9

➤ **A la majorité le préavis 05/2018 est accepté**

9. Préavis 08/2018 – Chemin du Petit-Flon – Sécurisation de la liaison piétonne entre le quartier du Bugnon et le Collège du Rionzi

La Présidente invite le Président et Rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Alfred Belet

La Présidente invite le rapporteur de la commission des finances, à donner lecture du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Arnaud Brulé

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Le Préavis 08/2018 est mis au vote :

Accepté : 60

Refusé : 0

Absentions : 0

➤ **A l'unanimité le préavis 08/2018 est accepté**

**10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Yolanda Müller-Chabloz, Mont-Citoyen
« Pour qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont**

Intervention de Monsieur Christian Menétrey, municipal > voir document annexé « Politique du logement – note municipale préliminaire ».

Intervention : Madame Yolanda Muller Chabloz : Remercie et se réjouit que la Municipalité prenne cette problématique au sérieux et se réjouit de prendre connaissance de l'étude. La Position du Mont Citoyen est qu'il soit qu'il y ait 30% de LUP en attendant des chiffres plus précis. Madame Yolanda Müller Chabloz est satisfaite de la réponse.

11. Election de la Présidence

Selon la règle, il convient de renouveler la Présidence du Conseil Communal. Rappel des accords signés le 18 avril 2016 par les chefs de groupes politiques sur la répartition des postes au sein du Conseil Communal soit du Bureau et de toutes les commissions permanentes. Conformément à ces accords, la Présidence revient au Mont Citoyen.

Pour l'année 2018-2019

- Présidence > MC

- 1er Vice-Président-e > PLR
- 2ème Vice-Président-e > EM
- 1 Scrutateur > UDC
- 1 Scrutateur > PS
- 1 Scrutateur suppléant > PLR
- 1 Scrutateur suppléant > EM

Les élections des présidences se font au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au 2ème. Rappel, selon le règlement, article 12, Nomination, alinéa 2, « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention est faite au PV.

La discussion est ouverte pour l'élection de la Présidence.

Monsieur Karim Mazouni propose Madame Catherine Roulet pour le Mont Citoyen

Pas d'autres propositions, la discussion est close.

Madame Catherine Roulet (MC) accepte sa candidature. L'élection est tacite. Madame Catherine Roulet (MC) est élue au poste de Présidente du Conseil Communal.

12. Election des deux Vice-présidences

Madame Claudine Testaz Rouiller a démissionné de son poste au Bureau le 11 juin. Elle continuera de collaborer au sein du Conseil Communal. Le Conseil doit élire un-e premier-ère Vice-Président-e PLR et un deuxième Vice-Président EM.

La discussion est ouverte pour l'élection de la Vice-Présidence PLR.

Madame Laurence Müller Ahtari pour le PLR, propose Monsieur Marc Maillard qui accepte sa candidature. L'élection étant tacite Monsieur Marc Maillard (PLR) est élu au poste de 1^{er} Vice-Président.

La discussion est ouverte pour l'élection de la deuxième Vice-Présidence EM.

Monsieur Antoine Chamot pour l'Entente Montaine, propose Madame Barbara Rochat (EM) qui accepte sa candidature. L'élection étant tacite Madame Barbara Rochat (EM) est élue au poste de 2^{ème} Vice-Présidente.

13. Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants

La discussion est ouverte pour l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants :

- **Scrutateur UDC** : Monsieur Michel Chardonnens propose **Monsieur Roland Christeller** déjà en place
- **Scrutateur PS** : Monsieur Olivier Maggioni propose **Madame Valérie Moreno** déjà en place
- **Scrutateur suppléant PLR** : Monsieur Marc Maillard propose **Monsieur Nicolas Mojon** déjà en place
- **Scrutateur suppléant EM** : Monsieur Antoine Chamot propose **Monsieur Yann Muller**

Les candidats ayant accepté leur candidature et l'élection étant tacite les scrutateurs et scrutateurs suppléants ci-dessus sont élus.

14. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

Intervention : Monsieur André Guex, Municipal : information sur le Rionzi : les fortes pluies ont créé des dommages, notamment sur les salles de gym ce qui risque d'occasionner un retard de deux à trois semaines. Les extérieurs ne seront pas tout à fait terminés dans les temps non plus.

Intervention : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : rapide retour sur la manifestation « en avant la musique » : l'organisation s'est très bien déroulé et sans aucun problème de dégradation. Les jeunes de l'école se sont beaucoup engagé et ont récolté des sous pour financer leur voyage d'étude ainsi que pour la jeunesse du Mont. A relever la qualité de la sonorisation. Belle collaboration avec l'école internationale. La bise et la coupe du monde ont provoqué une fréquentation plus faible qu'elle aurait pu être. La fréquentation s'est égrainé tout au long de la journée et de la soirée. Les photos seront sur le site internet sur la page d'accueil.

Intervention : Monsieur Christian Menétrey : Informations concernant la zone de Budron suite à un postulat : Il est décidé que le PowerPoint sera présenté en septembre. Autre communication concernant l'UAPE des martines, des inquiétudes ont été transmises quant à son ouverture. La réponse est que les enfants seront accueillis pour la rentrée scolaire

15. Communications de la Présidente et du Bureau du Conseil

La présidente prend la parole et donne les informations suivantes :

- Suppression de la séance du Conseil du 22 octobre - est corrigé sur le site internet
- Election d'un nouveau membre de la CoGest pour remplacer Jean-Pierre Muller aura lieu en septembre
- Election d'un nouveau membre de la Commission des affaires régionales aura lieu en septembre
- La Municipalité a réalisé des Pin's avec l'écusson communal. Ils sont à disposition
- La brochure EPURA est également à disposition sur la table des scrutateurs
- Plus de rigueur est souhaitée lors des convocations aux commissions. Noter scrupuleusement les convocations aux commissions ad'hoc. Plusieurs gros couacs ont eu lieu lors des dernières commissions avec plusieurs absents et remplacements au pied levé. Rappel à être attentifs aux engagements pris.

16. Passation de pouvoirs et mots de la Présidence

La Présidente prend la parole :

« Arrivée au terme de cette année de présidente du Conseil communal 2017-2018 et ayant eu l'honneur de présider les débats durant une année, je tiens à vous remercier toutes et tous, très sincèrement, tant les Municipaux, que les Conseillers, le Bureau, notre secrétaire, notre huissière et les collaborateurs de la Municipalité, pour l'excellente collaboration dont vous avez fait preuve.

Je vous remercie mes chers collègues pour votre ouverture d'esprit face une nouvelle ère de la Présidence au féminin, certes un peu moins formelle que les précédentes, mais tout aussi efficace. L'acceptation de la proportionnelle est parfois douloureuse mais elle a indéniablement enrichi et élargi le débat.

Enfin, je vous promets que je vais faire le maximum pour continuer à assumer ma tâche de Conseillère communale, parmi vous, avec efficacité, dignité et accompagnée d'une bonne dose d'humour.

Avant de clore cette séance, il me revient l'honneur de passer le témoin à notre nouvelle Présidente, Catherine Roulet qui a été brillamment élue par tous les membres du Conseil.

Comme le stipule notre Règlement, phrase abondamment répétée durant cette législature, par son article 24, le Président a la garde du sceau du Conseil. C'est donc avec une très grande fierté que je lui remets officiellement ce sceau, que j'accompagne de tous mes vœux de satisfaction dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches, qu'elle saura mener avec doigté et efficacité vu sa grande expérience de Députée !

Félicitations Chère Catherine et bon vent! »

La Présidente nouvellement élue, Madame Catherine Roulet, prend la parole :

« Je vous remercie de votre confiance pour ce vote, mais surtout je voudrais remercier Mado, la première femme Présidente de notre Conseil. C'est tout de même incroyable de penser que nous aurons dû attendre 2017 pour avoir une femme à ce perchoir. On a donc l'impression cette fois que c'est lancé, que les femmes prennent leur place, très doucement, 20 sur 65 (même 19 vu une démission) il y a encore à faire pour atteindre la parité.

Cette première femme Présidente du Conseil communal du Mont, que je voudrais chaleureusement remercier, a eu la vie un peu dure pendant cette année et certains ne se sont pas gênés pour la remettre en place, ce qu'ils n'auraient peut-être pas fait si un homme avait été à sa place. Donc doublement merci chère Mado, tu as ouvert le chemin courageusement, le mien et j'espère celui pour d'autres futures collègues femmes.

Maintenant, que vous avez une Verte du Mont Citoyen devant vous, ce qui fait peut-être sourire certains-es, je voudrais juste vous dire que je souhaite être la présidente de toutes et tous, sans partis pris et qu'avec vous je voudrais ne penser qu'au bien commun de notre société montaine. Je me considère comme la coordinatrice de ce Conseil et j'espère apporter satisfaction dans cette direction. Une année c'est à la fois court pour apprendre son rôle et long vous dirait Mado, pour supporter les sarcasmes. Je me souhaite bonne chance et avec vous, avec votre tolérance, nous ferons ce chemin ensemble au mieux.

Merci aussi à celles sans qui nous ne pourrions pas fonctionner, je veux parler de notre secrétaire Nathalie Penso et notre huissière Josefa Paillette ainsi que Monsieur Sébastien Varrin toujours présent pour donner des conseils, ainsi que tous les membres du bureau. Un grand merci et au plaisir de continuer ce chemin avec vous. Merci encore de votre confiance ! »

17. Postulat utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne

La Présidente invite Monsieur Olivier Descloux à lire le postulat.

Lecture du postulat par Monsieur Olivier Descloux

Intervention : Monsieur Michel Odier, Municipal : déclare prendre connaissance du postulat et recommande de le prendre en considération immédiatement et le renvoyer à la municipalité

Intervention : Monsieur Jean-Marie Urfer : demande à ce que qu'il soit prêté attention à la pollution lumineuse et les stratégies pour les réduire.

Intervention : Monsieur Olivier Descloux : ceci est mentionné dans le postulat.

Le postulat est mis au vote :

Accepté : 60

Refusé : 0

Absentions : 0

➤ **A l'unanimité le postulat est accepté et renvoyé à la municipalité**

18. Propositions individuelles et divers

La discussion générale est ouverte.

Question : Monsieur Marc Maillard : souhaite savoir quel sera l'avenir des voyages scolaires suite au récent arrêté.

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : la municipalité étudie la question et statuera prochainement sur le financement de ces voyages.

Question : Monsieur Jean-Charles Fresquet : souhaite savoir où en est le postulat sur les déchets.

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal : la municipalité travaille dessus et reviendra prochainement sur le sujet.

Question : Monsieur Jean-Michel Hauswirth : Concernant la place du Châtaigner : s'interroge sur la rationalité du travail sur le parking, les synergies et économies possibles. Il attend des informations de la part de la Municipalité.

Réponse : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : une étude générale de stationnement validée par la Municipalité sera présentée prochainement.

Intervention : Monsieur Arnaud Brulé : donne une information : le Mont Citoyen organise un forum sur la démocratie participative ½ jour le 29 septembre 2018. Voir les détails sur le site du Mont Citoyen.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les membres présents et souhaite une bonne soirée et bon retour dans leurs foyers.

La Présidente clôt la séance à 23h40.

Le Mont-sur-Lausanne, le 25 juin 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente :



Marie-Dominique Grobéty



La secrétaire



Nathalie Penso

Annexes : - « Politique du logement – note municipale préliminaire »